

**Destinataires : Conseil d'administration, Présidents lait, Fédérations, Régionaux.**

Nombre de pages (y compris celle-ci) :2

## **La gestion de l'offre au Canada**

### **Gestion de l'offre au Canada : un système fascinant...**

La FNPL s'est intéressée à la gestion de l'offre au Canada qui apparait comme un système fascinant. Depuis de longues années la FNPL entretient des relations étroites avec ses homologues canadiens et c'est pourquoi à plusieurs reprises la FNPL a invité les producteurs canadiens dont le Président de la fédération des producteurs laitiers du Québec, Marcel Groleau lors de l'Assemblée générale de mars 2007 qui s'est déroulée en Vendée.

Le système canadien a effectivement beaucoup d'attraits : une maîtrise du dispositif par les producteurs, un prix stable et élevé de la production, une transformation dynamique.

Le système de gestion de l'offre laitière au Canada a été mis en place dans les années 60 dans un contexte de chaos, de récession et de désorganisation de l'industrie laitière.

Des lois datant de cette période encadrent et administrent totalement l'organisation.

Le gouvernement a donc donné les moyens juridiques aux producteurs de lait de regrouper l'offre de lait et de négocier les conditions de vente avec les entreprises laitières.

Le régime est fondé sur trois éléments clés :

- L'établissement des prix payés au producteur lié au coût de production,
- L'établissement des niveaux de production en fonction des débouchés intérieurs canadiens
- Le contrôle des importations avec des droits de douanes élevés

Les coûts de production sont structurellement élevés au Canada du fait du coût de la mécanisation du coût du bâtiment, et du prix du quota. De plus l'obligation d'avoir une production très régulière (quota journalier) engendre des coûts supplémentaires importants.

### **Mais pas aussi idyllique qu'il y paraît**

**1- Un revenu agricole familial équivalent à celui des fermes françaises** (entre 15 000 et 20 000 € par UTA sur ces dernières années).

Le prix à la production est en effet élevé mais les coûts de production le sont aussi.

2- Jusqu'en mai 2003, il existait un quota de production de lait à l'exportation, payé à un prix variable selon les cotations internationales. Sur plainte des Etats-Unis et de la Nouvelle Zélande, l'OMC a statué que ce mécanisme constituait une subvention indirecte à l'exportation par le gouvernement fédéral et les provinces, subvention non déclarée dans la liste d'engagement déposée par le Canada. Ainsi les exportations canadiennes ont du être limitées aux contingents tarifaires à l'exportation et les quotas réduits de 5%.

**La part de l'exportation est donc restreinte à 2%, ce qui a imposé un repli sur le marché intérieur.**

3-**Le prix du quota est exorbitant.** La valeur moyenne d'un quota individuel est de l'ordre de 23 000 \$C pour le lait d'une seule vache (15000 €) soit 1 millions de \$C (645 000 €) pour une ferme laitière de taille moyenne. Ce coût ajouté aux autres constitue une barrière importante pour l'installation des jeunes agriculteurs et les transmissions, qui se font principalement dans un cadre familial, sont de plus en plus complexes du fait des capitaux élevés. La valeur des quotas est proche de celle enregistrée au Pays Bas tandis que la France à l'initiative de la FNPL et des JA a défendu et obtenu des quotas gratuits.

**4-La restructuration n'est pas limitée** : - 4,5 % d'exploitation par an. (taux identique à la France)

**Destinataires : Conseil d'administration, Présidents lait, Fédérations, Régionaux.**

Nombre de pages (y compris celle-ci) :2

## **Le modèle est-il transposable en France ?**

La transposition en France impliquerait un repli sur le marché intérieur français donc un tiers de production en moins, et autant de producteurs en moins.

Cela impliquerait également la fermeture des frontières pour limiter les importations.

Il n'est pas utile d'illustrer plus, pour comprendre qu'un tel schéma se heurterait à la réglementation européenne.

## **Le modèle est-il transposable en Europe ?**

### **Des pays à vocation exportatrice**

L'UE à 27 exporte environ 8-10 % de sa production sur pays tiers (hors Union européenne). Un modèle de gestion de l'offre à la canadienne conduirait donc à une baisse de la production de 8-10%.

Ce taux moyen cache de fortes disparités :

Aux Pays Bas, 66 % de la production est exportée et 75% au Danemark à comparer à 30 % en France.

Ces chiffres mettent en évidence des stratégies clairement exportatrices de nos collègues danois et néerlandais qui ne sont absolument pas convaincus de l'intérêt de la maîtrise de production.

Ce point est pourtant un élément fondamental du dispositif.

L'Union européenne n'est pas un état mais un regroupement d'état aux stratégies très différentes. Les tailles d'exploitation divergentes sont une illustration supplémentaire. La taille moyenne des exploitations danoises est trois fois supérieure à la moyenne française.

### **Regroupement de l'offre**

La mise en place de la gestion de l'offre au niveau communautaire nécessiterait, en outre, que l'administration européenne confie les pleins pouvoirs d'encadrement du secteur à une organisation de producteurs européennes. La direction générale de la concurrence à la commission européenne n'est clairement pas sur cette ligne politique. Cette position reflète d'ailleurs celle d'une large majorité de pays de l'Union européenne.

## **L'OMC : une épée de Damoclès**

Les discussions à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha s'inscrivent dans une libéralisation accentuée des marchés. Ainsi le dispositif de droits de douane (taxe à l'importation) est directement dans le collimateur de l'OMC.

Une telle décision fragiliserait fortement le système de gestion, imposant une nouvelle baisse de la production.

### **Quelques chiffres clés**

Production laitière canadienne : 13 500 fermes laitières - 8,2 millions de tonnes

Troupeau moyen : 72 vaches – Production moyenne : 550 tonnes

Production laitière française : 90 000 exploitations - 24,7 millions de tonnes -

Troupeau moyen : 45 vaches – Production moyenne : 270 tonnes

Production laitière UE 27 : 150 millions de tonnes